

Mémoire(s) européenne(s) ? Forces et limites de l'intervention politique dans la mise en scène de l'histoire

Valérie Rosoux

Volume 22, numéro 2, 2003

Politique de la mémoire

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/007872ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/007872ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1203-9438 (imprimé)

1703-8480 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Roux, V. (2003). Mémoire(s) européenne(s) ? Forces et limites de l'intervention politique dans la mise en scène de l'histoire. *Politique et Sociétés*, 22(2), 17-34. <https://doi.org/10.7202/007872ar>

Résumé de l'article

D'aucuns considèrent que l'Europe n'est pas une invention récente née d'un caprice de politiciens, mais le produit d'une maturation multiséculaire. C'est dans cette perspective que maints représentants officiels se réfèrent à la mémoire de l'Europe. L'enjeu est de taille. En effet, l'une des composantes essentielles de toute identité collective réside dans l'interprétation qui est donnée à l'histoire de cette collectivité. Au fil des siècles, les peuples paraissent se forger des souvenirs qu'ils entretiennent, qu'ils assument ou qu'il perdent, voire qu'ils refoulent. L'organisation des souvenirs et des oublis devrait dès lors également conditionner l'existence d'une identité qualifiée d'européenne. Mais il convient de s'interroger à cet égard. Comment les représentants des États membres peuvent-ils parvenir à atténuer les interprétations divergentes, sinon contradictoires du passé ? Comment peuvent-ils dégager un langage commun qui permette de décloisonner les mémoires nationales ? La mise en évidence de souvenirs partagés signifie-t-elle pour autant une homogénéisation totale des représentations du passé ? L'objectif de cette réflexion est de mieux cerner la portée et les limites de toute intervention politique dans la mise en scène de l'histoire. Pour ce faire, elle s'articule autour de deux parties. La première se penche sur les ambitions d'un tel projet. Elle montre que l'insistance sur un passé commun poursuit une double finalité, dans une Europe en quête de légitimité et de puissance. La seconde partie examine les limites de la représentation officielle du passé. Elle établit que la notion de mémoire européenne constitue un projet politique et non une réalité sociologique. Pour ce faire, elle dépeint les trois principales limites du discours officiel sur le passé européen, ce discours risquant de se muer en une description politiquement correcte, sans le moindre impact auprès des populations, dès qu'il apparaît comme aseptisé, homogène et figé.

MÉMOIRE(S) EUROPÉENNE(S) ? FORCES ET LIMITES DE L'INTERVENTION POLITIQUE DANS LA MISE EN SCÈNE DE L'HISTOIRE

Valérie Rosoux

*Fonds national de la recherche scientifique
Université catholique de Louvain*

La construction européenne demeure la plus grande ambition, le plus grand rêve politique de notre temps. En 1945, notre continent était détruit et presque exsangue. Aujourd'hui, nous sommes toujours considérés comme un vieux continent, une gloire du passé. Mais ce n'est pas le cas.

Guy Verhofstadt (2001)¹

« Les nations ne sont pas quelque chose d'éternel. Elles ont commencé, elles finiront. La confédération européenne, probablement les remplacera². » La prédiction qu'Ernest Renan faisait le 11 mars 1882 en Sorbonne est-elle sur le point de se réaliser ? Au-delà des institutions politiques, juridiques et économiques de l'Union, perçoit-on les prémices d'une identité européenne ? Si oui, sur quel passé commun se fonde-t-elle ? D'aucuns considèrent que l'Europe n'est pas une invention récente née d'un caprice de politiciens, mais le produit d'une maturation multiséculaire qui remonte aux trois berceaux d'Athènes, de Rome et de Jérusalem³. C'est dans cette perspective que maints représentants officiels se réfèrent à la mémoire de l'Europe. Pour l'ancien chancelier allemand, Helmut Kohl, c'est « depuis toujours », qu'il s'agisse du Royaume franc de Charlemagne, du Moyen Âge

-
1. Discours prononcé à l'Université Carleton, Ottawa (Canada) le 18 décembre 2001, http://premier.fgov.be/topics/speeches/e_speech96.html.
 2. Ernest Renan, *Qu'est-ce qu'une nation ?*, Paris, Éditions Mille et une nuits, 1997, p. 33.
 3. Voir par exemple Charles-Olivier Carbonell, « Les Européens forment un être historique », *Le Monde*, 1^{er} février 2000.

Valérie Rosoux, Centre d'études des crises et des conflits internationaux (CECRI), Université catholique de Louvain, place Montesquieu, 1/7, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique.

Courriel : rosoux@spri.ucl.ac.be

symbolisé par Albert le Grand ou encore de l'époque des Lumières, que les points communs entre les peuples européens sont plus marquants que les heurts qui les ont divisés⁴. Dans la même lignée, le président français, François Mitterrand dépeint l'histoire du continent comme une «étrange, cruelle, belle et forte aventure de ces peuples frères auxquels il aura fallu plus d'un millénaire pour se reconnaître tels qu'ils sont, pour s'admettre, pour s'unir, pour revenir ensemble à leur propre source⁵». Quelques années plus tard, le ministre des Affaires étrangères, Hubert Védrine, affirme à son tour que «l'identité européenne est une réalité historique et culturelle⁶». Bref, tous soulignent l'existence d'un patrimoine commun au sein de l'Union.

La multiplication de ces références ne suffit toutefois pas à créer une «mémoire européenne» dans laquelle chacun peut se reconnaître. De plus, l'évocation émue du passé et les serments réciproques de fidélité ne font-ils pas figure de pure rhétorique au regard d'intérêts largement contradictoires? La représentation cristallisée des discours officiels peut-elle atténuer une réalité faite aussi de désaccords, de brouilles passagères et de conflits d'intérêts? Qu'il s'agisse de commerce ou d'agriculture, de politique monétaire ou de défense, les gouvernements ne parviennent pas toujours à dissimuler leurs différends sous le masque d'une solidarité à toute épreuve. Force est de constater que la notion de mémoire européenne constitue un projet politique et non une réalité sociologique.

La polémique suscitée par l'éventuelle reconnaissance d'un héritage chrétien dans la future Constitution européenne révèle les difficultés liées à toute intervention politique dans le domaine de la mémoire. Les résultats d'un sondage récent à propos de l'existence d'un patrimoine mémoriel commun sont tout aussi révélateurs⁷. Le but de l'enquête menée dans six pays — Allemagne, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie et Pologne — était de déterminer si les Européens partagent des souvenirs communs et de déceler les éventuelles figures historiques associées à l'idée d'Europe. Les résultats de ce sondage montrent qu'il n'existe pas à l'heure actuelle de «panthéon

4. Helmut Kohl à Paris, le 22 janvier 1988, discours prononcé à l'occasion du 25^e anniversaire du Traité sur la coopération franco-allemande, *Documents*, n° 5, 1988, p. 7.

5. François Mitterrand à Berlin, le 8 mai 1995, discours prononcé à l'occasion du 50^e anniversaire de la fin de la guerre en Europe, *La politique étrangère de la France. Textes et documents* (La Documentation française, Paris), mai 1995, p. 11.

6. *Le Monde*, 7 juillet 2001.

7. *Le Monde*, 5 mars 2003. Les premiers résultats du sondage ont été commentés le 6 mars 2003 au cours d'un colloque intitulé «Du bon usage des grands hommes en Europe», au siège de l'Unesco à Paris. Sur les valeurs partagées par les Européens, voir le numéro spécial de *Futuribles*, n° 277, 2002, et Henri Mendras, *La France que je vois*, Paris, Autrement, 2002, p. 159.

Résumé. D'aucuns considèrent que l'Europe n'est pas une invention récente née d'un caprice de politiciens, mais le produit d'une maturation multi-séculaire. C'est dans cette perspective que maints représentants officiels se réfèrent à la mémoire de l'Europe. L'enjeu est de taille. En effet, l'une des composantes essentielles de toute identité collective réside dans l'interprétation qui est donnée à l'histoire de cette collectivité. Au fil des siècles, les peuples paraissent se forger des souvenirs qu'ils entretiennent, qu'ils assument ou qu'il perdent, voire qu'ils refoulent. L'organisation des souvenirs et des oublis devrait dès lors également conditionner l'existence d'une identité qualifiée d'européenne. Mais il convient de s'interroger à cet égard. Comment les représentants des États membres peuvent-ils parvenir à atténuer les interprétations divergentes, sinon contradictoires du passé ? Comment peuvent-ils dégager un langage commun qui permette de décloisonner les mémoires nationales ? La mise en évidence de souvenirs partagés signifie-t-elle pour autant une homogénéisation totale des représentations du passé ? L'objectif de cette réflexion est de mieux cerner la portée et les limites de toute intervention politique dans la mise en scène de l'histoire. Pour ce faire, elle s'articule autour de deux parties. La première se penche sur les ambitions d'un tel projet. Elle montre que l'insistance sur un passé commun poursuit une double finalité, dans une Europe en quête de légitimité et de puissance. La seconde partie examine les limites de la représentation officielle du passé. Elle établit que la notion de mémoire européenne constitue un projet politique et non une réalité sociologique. Pour ce faire, elle dépeint les trois principales limites du discours officiel sur le passé européen, ce discours risquant de se muer en une description politiquement correcte, sans le moindre impact auprès des populations, dès qu'il apparaît comme aseptisé, homogène et figé.

Abstract. Some consider that Europe is not a recent political invention, but the result of a centuries-old process. Thus, numerous official representatives regularly refer to the European memory. There is much at stake in that discussion since one important component of collective identity lies in the interpretation of the past. Experience shows that identities are forged through the ages with adopted, kept alive, lost or even sometimes repressed memories. Therefore the organisation of what is to be remembered and forgotten appears to be a decisive condition of what European identity may be. This issue raises various questions: how can European Union representatives alleviate diverging and sometimes contradictory interpretations of the past? How can they elaborate a common language able to establish a connection between national histories? Does the emphasis on common memories necessarily imply a complete homogenisation of the representations of the past? The purpose of this article is to analyse the strengths and the limitations of any politics of memory. This analysis is divided into two parts. First, it is argued that accentuating a common past pursues a double finality in a European Union seeking legitimacy and power. Second, the article shows that the notion of European memory constitutes a political project rather than a sociological reality. To demonstrate it, it examines three limitations of an official representation that risks losing the population's adherence if it becomes simplistic, homogeneous or fixed once and for all.

européen», chaque pays entretenant l'image des personnages historiques de son propre panthéon national et occultant les personnalités étrangères. Ainsi, près d'un demi-siècle après le début de sa construction, l'Europe est caractérisée par une cohabitation de mémoires nationales, plutôt que par une intégration de celles-ci⁸. Or, comme le souligne l'historien Philippe Joutard, « si nous voulons une Europe, il lui faut un côté mémoriel et pas seulement une addition d'histoires nationales⁹ ».

Alors qu'un élargissement historique sans précédent fragilise l'équilibre institutionnel de l'Union européenne (UE), l'enjeu est de taille¹⁰. En effet, l'une des composantes essentielles de toute identité collective réside dans l'interprétation qui est donnée de l'histoire du groupe. Au fil des siècles, l'identité de chaque peuple paraît se forger selon les souvenirs qu'il entretient, qu'il assume ou qu'il perd, voire qu'il refoule¹¹. L'organisation des souvenirs et des oublis devrait dès lors également conditionner l'existence d'une identité qualifiée d'européenne¹². Pour citer l'un des membres du Parlement européen, il s'agit à présent de « montrer qui nous sommes en disant d'où nous venons¹³ ».

Mais il convient de s'interroger à cet égard. Comment les représentants des États membres peuvent-ils parvenir à atténuer les interprétations divergentes, sinon contradictoires du passé ? Comment peuvent-ils établir une perspective commune qui permette de décloisonner les mémoires nationales ? La mise en exergue de souvenirs partagés signifie-

-
8. Sur cette question, voir Anthony Smith, *The Nation in History. Historiographical Debates about Ethnicity and Nationalism*, Hanover, University Press of New England, 2000, p. 75.
 9. « Trois questions à Philippe Joutard », *Le Monde*, 6 mars 2003.
 10. Après être passée avec succès de 6 à 15 membres, l'Union européenne se prépare à son plus important élargissement à ce jour, tant en ce qui concerne son envergure que sa diversité. Treize pays ont soumis leur candidature afin de devenir membre de l'UE : dix de ces pays — Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la République slovaque, la Slovénie — doivent rejoindre l'UE le 1^{er} mai 2004. La Bulgarie et la Roumanie espèrent pouvoir faire de même en 2007, tandis que la Turquie ne négocie pas pour l'instant son adhésion.
 11. Sur les liens entre identité et mémoire, voir John R. Gillis (dir.), *Commemorations. The Politics of National Identity*, Princeton, Princeton University Press, 1994, p. 3-24. Sur la notion de mémoire collective, voir Maurice Halbwachs, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1994, et *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1997, ainsi que Pierre Nora, « Mémoire collective », dans *La nouvelle histoire*, sous la dir. de Jacques Le Goff, Roger Charlier et Jacques Revel, Paris, Retz CEPL, 1978, p. 398-401.
 12. Voir A. Smith, « National Identity and the Idea of European Unity », *International Affairs*, n° 68, 1992, p. 55-76, et Luisa Passerini (dir.), *Figures d'Europe. Images and Myths of Europe*, Bruxelles-New York, Peter Lang, 2003, p. 21-33.
 13. Cité par Thomas Ferenczi, « Le projet de Constitution divise le Parti populaire européen », *Le Monde*, 1^{er} juillet 2003.

t-elle pour autant une homogénéisation totale des représentations du passé ? Comme ces questions le suggèrent, l'objectif de cette réflexion n'est pas de décrire le contenu de la narration du passé que font les représentants de l'UE à travers leurs discours et les commémorations. Il vise plutôt à décortiquer les principaux mécanismes mis en œuvre par cette narration. L'étude du cas européen tente de mieux cerner les ambitions et les limites de toute intervention politique dans la mise en scène de l'histoire.

AMBITIONS D'UNE TRAME HISTORIQUE EUROPÉENNE

« L'Europe a besoin plus que jamais d'une identité. » C'est en ces termes qu'en 1996, Bronislaw Geremek ouvre un article consacré à la notion de mémoire européenne¹⁴. Ce constat n'est pas seulement celui d'un historien médiéviste. C'est aussi celui d'un homme politique, d'un ministre des Affaires étrangères, animé d'un souci éminemment pragmatique. Sept ans plus tard, l'Europe semble toujours, sinon davantage, avoir besoin d'une identité, certains allant jusqu'à déplorer le déficit flagrant du sentiment européen. La crise qui a divisé les membres de l'UE au moment de l'intervention des troupes américaines et britanniques en Irak le rappelle à satiété. Mais avant de s'interroger sur les raisons d'un tel constat, il est utile de s'arrêter sur le concept même d'identité européenne et sur ce qu'il recouvre.

L'identité européenne peut se définir comme la représentation par laquelle l'UE fonde son unité par différenciation vis-à-vis des autres. Cette définition comprend deux aspects essentiels. Le premier est lié au fait que l'identité européenne n'est pas une vérité objective, mais le résultat d'une construction. A l'instar de l'identité nationale, souvent décrite comme une « communauté imaginée », l'identité européenne constitue un imaginaire et une stratégie politiques¹⁵. Ce caractère ne signifie pas qu'elle soit par nature fictive, mais qu'elle est relativement « modelable » et sans cesse réactualisée en fonction des intérêts présents¹⁶. Le second aspect qui mérite d'être souligné concerne le double mouvement qui est à la base de toute identité. Celle-ci apparaît comme un processus dynamique qui se construit par rassemblement et par opposition. Elle résulte d'un mouvement d'assimilation et de différenciation, d'identification par rapport à certains et de distinction par

14. Bronislaw Geremek, « Europe, construire le passé », *Projet*, n° 248, 1996, p. 61-68.

15. Voir Eric Hobsbawm et Terence Ranger, *The Invention of Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992, ainsi que Benedict Anderson, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996.

16. Voir Bo Strath (dir.), *Myth and Memory in the Construction of Community*, Bruxelles-New York, Peter Lang, 2000, p. 19-46.

rapport à d'autres. L'identité apparaît ainsi sous l'angle d'un rapport et non d'une qualification intrinsèque. La question n'est alors plus seulement « qui suis-je ? », mais plutôt « qui suis-je par rapport aux autres ? » Le concept d'identité ne peut donc être séparé de celui d'altérité.

Ces deux aspects — identification et distinction — permettent de structurer le double défi auquel l'Europe est aujourd'hui confrontée : l'un en son sein, l'autre en dehors de ses frontières. A l'intérieur de l'UE, il paraît primordial de rapprocher les institutions européennes du citoyen. A l'extérieur, il s'agit de se positionner sur la scène internationale. Or parmi les instruments susceptibles de consolider une identité encore relativement théorique (que ce soit sur le plan interne ou externe), la mise en évidence d'un héritage commun occupe une place de choix.

En quête de légitimité à l'intérieur

Comment faire naître un « peuple européen » ? Si l'on se réfère au processus de création des États nations, l'homogénéité recherchée a pu résulter de diverses actions (que l'on songe aux plus violentes — telles que l'expulsion ou même l'élimination de minorités — ou à l'inculcation du sentiment d'unité nationale par une pédagogie de masse)¹⁷. Dans une Europe ne reposant pas sur le recours à la force mais sur le consentement de chaque État, il n'est certes plus question de mesures coercitives ou violentes et c'est plutôt l'enseignement d'une histoire commune qui semble en voie de s'imposer. Dès la fin des années 1980, douze historiens — issus de l'ensemble des pays membres, à l'époque — se lancent dans la rédaction d'un manuel retraçant l'histoire de l'Europe sous l'angle de sa globalité et non plus de points de vue nationaux. Pour ces auteurs, il n'est pas question de rechercher une dimension historique « transcendante », mais plutôt d'objectiver l'histoire européenne afin de « la rendre lisible et acceptable dans tous les pays membres¹⁸ ». Cette perspective ne fait-elle pas songer aux envolées d'E. Renan concernant le « riche legs de souvenirs » et « l'héritage » qui constituent l'âme et le principe spirituel de la nation ? Il est vrai que certaines nuances s'imposent : contrairement à la nation, l'Europe ne peut vraisemblablement pas être présentée comme « l'aboutissement d'un long passé d'efforts, de sacrifices et de dévouements¹⁹ ». Mais elle peut sans doute s'enraciner dans un passé désigné comme commun.

17. Voir Anne-Marie Thiesse, *La création des identités nationales : Europe XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Seuil, 1999.

18. Cité par André Riche, « L'Europe dans le miroir des nations », *Le Soir*, 3 septembre 1998. Voir Laurent Wirth (dir.), *The Misuses of History*, Strasbourg, Council of Europe Publishing, 2000.

19. E. Renan, *Qu'est-ce qu'une nation ?*, p. 31.

Pour s'en convaincre, il est utile de souligner l'évolution des mémoires nationales française et allemande. Pendant près d'un siècle et demi, le rappel incessant des souvenirs d'affrontements alimentent de chaque côté du Rhin des mémoires nationales qui deviennent profondément antithétiques et finalement incompatibles. L'hostilité de l'ennemi est présentée comme ancestrale et relevant de la nature des choses. La construction européenne met radicalement en cause cette perspective. La nécessité d'un rapprochement balaie tout partage moralisant entre les membres du groupe et les autres. Le « nous » ne renvoie dorénavant plus à un peuple unanimement héroïque et les « autres » ne sont plus stigmatisés. Et bien que leur dialogue ne soit pas exempt d'ambiguïtés et de désaccords, les représentants des deux États fondent depuis lors leur rapprochement sur la reconnaissance concertée d'un passé commun qui « remplit de fierté, mais aussi de regrets douloureux ²⁰ ». Une telle démarche sous-entend une conception nouvelle et plus complexe de l'altérité. Les groupes en présence ne sont plus considérés comme des masses identitaires hétérogènes, sans conflits internes et indépendantes l'une de l'autre, mais comme des peuples historiquement liés et réciproquement blessés. Il ne s'agit plus de mettre en exergue une vision martyre ou édulcorée du passé, mais de présenter le passé dans toute sa complexité et ses contradictions ²¹. Pour ce faire, les représentants officiels tentent de remémorer le passé en apaisant son sens initial (l'affrontement d'ennemis héréditaires) et en intégrant un sens nouveau (le déchirement de peuples frères). Les méfaits commis ne sont pas gommés, mais réintégrés dans un passé commun de souffrances collectives.

La transformation du souvenir de Verdun constitue l'un des exemples les plus manifestes à ce sujet. Le nombre de victimes — plus d'un quart de million de jeunes soldats — et la nature impitoyable des combats ont profondément marqué les consciences de part et d'autre du Rhin. Dès 1916, une représentation nationaliste de ces événements s'élabore en France et en Allemagne. Quelques décennies plus tard, le contexte du rapprochement franco-allemand ouvre la voie à une nouvelle interprétation du passé et laisse place au témoignage de tous les combattants, français *et* allemands. Il n'est plus question de condamnations et d'appels à la revanche, mais d'une tribune réconciliatrice. Les soldats des deux camps sont réunis dans un même hommage : « La guerre a laissé à nos peuples ruines, peines et deuils. La France et la République d'Allemagne ont tiré la leçon de l'Histoire. L'Europe est notre foyer de civilisation commun et nous sommes les héritiers

20. Heinrich Luebke, le 4 septembre 1962, discours repris dans *Notes et Études documentaires*, n° 2947, 1962, p. 5-6.

21. Voir Valérie Rosoux, « National Identity in France and Germany : from Mutual Exclusion to Negotiation », *International Negotiation*, vol. 6, n° 2, 2001, p. 175-198.

d'une grande tradition européenne²². » L'évolution est plus que sensible.

La mémoire officielle s'avère, on le voit, largement déterminée par le contexte²³. Ce sont les circonstances — sur les plans interne et international — qui expliquent que les acteurs politiques modifient progressivement leur manière de représenter le passé. Le caractère sélectif et fluctuant de la mémoire n'est pas un attribut négatif, mais fonctionnel ou inhérent à tout usage du passé²⁴. Il découle du fait que la mémoire ne se réduit pas à une répétition ou à un rappel pur et simple d'événements, mais qu'elle s'emploie constamment à réorganiser le passé. La représentation officielle de l'histoire repose tout entière sur ce mécanisme d'ajustement²⁵. C'est dans cette perspective qu'il convient d'observer les discours prononcés aujourd'hui par les responsables européens. Plongés dans une période de transition sinon de crise suscitée par l'adhésion de dix nouveaux États membres, les représentants de l'Union jugent primordial de renforcer la légitimité d'institutions souvent décriées et perçues comme lointaines des préoccupations du citoyen. C'est donc à dessein qu'ils insistent sur une expérience historique qui « doit être méditée ». Pour eux, c'est cette expérience qui explique que les jeunes Européens soient devenus « curieux de l'autre » et « avides de découvrir et de s'approprier ce qui est leur patrimoine commun²⁶ ».

En quête de puissance à l'extérieur

Sur la scène internationale, l'argument est rigoureusement identique. C'est la trame historique de la construction européenne qui justifie « la valeur ajoutée » de l'Union. Pour de nombreux représen-

22. F. Mitterrand et H. Kohl réunis à Verdun, le 22 septembre 1984, *La politique étrangère de la France. Textes et documents*, Paris, La Documentation française, 1984, p. 49-50.

23. La mémoire officielle dont il est ici question est entendue au sens des interprétations du passé que les représentants de l'UE (qu'il s'agisse des chefs d'Etat ou de gouvernement assurant la présidence du Conseil européen ou des représentants des institutions européennes elles-mêmes) diffusent principalement par la voie de discours et de commémorations. Sur la notion de mémoire officielle, voir Robert Frank, « La France des années noires : la mémoire empoisonnée », *Cahiers français*, n° 303, 2001, p. 64.

24. Voir Marie-Claire Lavabre, *Le fil rouge. Sociologie de la mémoire communiste*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1994, p. 35-36.

25. Voir Roger Bastide, « Mémoire collective et sociologie du bricolage », *L'Année sociologique*, n° 21, 1970, p. 65-108, et B. Strath (dir.), *Europe and the Other and Europe as the Other*, Bruxelles-New York, Peter Lang, 2000, p. 23.

26. Jacques Chirac à Belgrade, le 7 décembre 2001, <http://www.doc.diplomatie.fr/BASIS/epic/www/doc/SF>.

tants des États membres, la référence à un héritage commun légitime une nouvelle forme de messianisme. Au-delà des affrontements qui les ont déchirées pendant des siècles, les nations européennes se sont donné une vocation particulière : insuffler « un peu de sagesse » dans le monde²⁷. L'évocation des deux guerres mondiales permet de justifier le rôle et l'influence qui reviennent aujourd'hui à l'Europe. Fort d'un modèle qui n'a ni précédent ni équivalent, Jacques Chirac considère ainsi que « l'Europe, qui a été longtemps une école de la guerre, est devenue une école de la paix ». L'histoire de la construction européenne est alors présentée comme une « pédagogie, une approche pour faire triompher la dynamique de la convergence et de la solidarité sur les forces de la division et de la rivalité²⁸ ».

La question est cruciale. Face à la puissance américaine, l'Europe fait plutôt pâle figure. Les propos tenus par les autorités belges lors de la présidence de l'Union²⁹, en automne 2001, sont révélateurs à cet égard. Le premier ministre Guy Verhofstadt se dit en effet pleinement conscient du fait que l'Europe peut apparaître comme « un vieux continent, avec de splendides vieilles villes et un glorieux passé », et qu'elle est « un continent aux politiques plutôt confuses ». Constatant que l'Europe n'a pas une image claire dans le monde, alors que l'Amérique en a une, il estime que la cause de cette faiblesse relative est historique : « Les États-Unis ont été construits comme un pays neuf, sans le poids du passé et de l'histoire. L'Europe, quant à elle, a été construite sur les ruines de siècles de haine, de rivalités³⁰. » L'argument est cependant habilement renversé. Pour le premier ministre belge, l'expérience dévastatrice des deux guerres mondiales et les séquelles de l'holocauste sont précisément la source d'une sensibilité, d'une générosité et d'une compréhension particulières. Après avoir vécu l'expérience de tels ravages, l'Europe se profile comme « une force de paix et d'écoute », « une cathédrale, un haut lieu où reprendre espoir », « une puissance plus douce dans le monde³¹ ».

27. F. Mitterrand à Bonn, le 21 janvier 1993, discours prononcé à l'occasion du 30^e anniversaire de la signature du Traité sur la coopération franco-allemande, *La politique étrangère de la France*, janvier 1993, p. 50-53.

28. J. Chirac à Belgrade, le 7 décembre 2001, <http://www.doc.diplomatie.fr/BASIS/epic/www/doc/SF>.

29. La présidence de l'UE est assurée à tour de rôle, pour une période de six mois. L'État qui exerce la présidence coordonne la coopération entre les États membres au sein du Conseil européen ; il représente le Conseil auprès des autres institutions de l'UE (notamment du Parlement européen et de la Commission européenne) ; il représente également l'UE au niveau des organisations internationales et vis-à-vis des pays tiers.

30. G. Verhofstadt à Bruxelles, le 23 octobre 2001, http://premier.fgov.be/topics/speeches/f_speech85.html.

31. G. Verhofstadt, le 18 décembre 2001, http://premier.fgov.be/topics/speeches/e_speech96.html. Sur la notion de *soft power*, voir Étienne Balibar, *L'Europe*,

Les séquelles laissées par ces deux guerres dévastatrices expliquent en partie que l'Europe n'ait pu acquérir le statut de grande puissance. Mais loin de demeurer des handicaps, elles sont devenues la source d'atouts spécifiques tels que « le principe associatif plutôt qu'une posture hégémonique, la défense du multilatéralisme, le recours préférentiel à la diplomatie dans la résolution des crises, une approche privilégiant les solutions économiques à long terme, une certaine capacité à intégrer les points de vue des autres acteurs³² ». De telles dispositions distinguent implicitement l'Europe d'une Amérique qui, depuis le 11 septembre 2001, est souvent critiquée pour son attitude arrogante et unilatérale. L'Europe est dépeinte, quant à elle, comme ayant su tirer les « enseignements d'humilité » des drames passés³³. C'est ce vécu qui lui permet aujourd'hui de comprendre, dans un mouvement d'empathie, le désarroi de tous les peuples dispersés et dévastés par la violence. La finalité de cette lecture du passé est notamment de « transformer des blessures en possibilités », de mettre en lumière les « promesses inaccomplies du passé³⁴ ». Mais un minimum de prudence s'impose. De fait, n'est-on pas en droit de se demander si, à force de vouloir se débarrasser de l'image du « petit frère », le vieux continent ne risque pas de verser dans une nouvelle forme de paternalisme ? C'est en tout cas ce que suggère la conclusion — peu empreinte d'humilité — qui découle de ce raisonnement : « Ne sommes-nous donc pas mieux placés, en tant qu'Europe, pour atteindre la nouvelle synthèse à laquelle le monde aspire tant³⁵ ? »

LIMITES D'UNE MÉMOIRE OFFICIELLE EUROPÉENNE

Il importe à ce stade d'évaluer l'impact d'un tel discours. L'hégémonie de l'acteur politique qui dépeint étroitement « l'historiquement correct » n'est jamais totale. La mémoire officielle est, par définition, une mémoire empruntée, extérieure. Elle ne se compose pas systématiquement de souvenirs partagés par la population, qu'ils aient été vécus ou transmis. Mémoire officielle et mémoire vive sont bel et bien distinctes. La première est certes susceptible d'influencer la seconde. Certains symboles propagés dans les manuels scolaires ou les commém-

l'Amérique, la guerre. Réflexions sur la médiation européenne, Paris, La Découverte, 2003, et Zaki Laidi, « Les enjeux de la gouvernance mondiale », dans *L'Annuaire français des relations internationales*, III, Bruxelles, Bruylant, 2002, p. 275-276.

32. Louis Michel à Louvain-la-Neuve, le 28 septembre 2000.

33. G. Verhofstadt à Bruxelles, le 8 décembre 2001.

34. Voir Paul Ricœur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000, p. 595 et suiv.

35. G. Verhofstadt à Bruxelles, devant le Parlement européen, le 17 décembre 2001, http://premier.fgov.be/topics/speeches/n_speech95.html.

morations publiques peuvent cristalliser des éléments qui s'intègrent peu à peu à l'ensemble des souvenirs partagés par la population. Mais la diffusion d'une interprétation historique ne peut être tenue pour une simple imposition. Les citoyens exposés aux discours politiques fondés sur le passé n'en sont pas le simple réceptacle, comme le démontrent les écarts que l'on peut observer entre ce que la mémoire officielle peut révéler d'un événement et les perceptions qui prévalent au même moment dans la société. L'analyse du cas européen montre que ces écarts surviennent dès que la lecture officielle apparaît comme étant *aseptisée, homogène et figée*.

Lecture aseptisée du passé

L'élaboration d'une narration du passé qui soit progressivement « partagée » vise à freiner le développement de récits nationaux agressifs, crispés et s'excluant les uns les autres. L'ancien premier ministre français, Lionel Jospin, résume bien cette logique en expliquant qu'il ne s'agit pas d'« une façon de réveiller les anciennes souffrances, mais, sans les oublier, [d']une manière de faire la paix avec le passé³⁶ ». Cette perspective, pour opportune qu'elle soit, ne va cependant pas de soi. De nombreuses résistances en témoignent. Songeons, par exemple, aux tensions suscitées par la présentation des guerres mondiales comme des luttes intestines. Le 8 mai 1995, à l'occasion des cérémonies commémoratives du 50^e anniversaire de la fin de la guerre en Europe, François Mitterrand s'interroge de la sorte : « Est-ce une défaite que nous célébrons ? Est-ce une victoire ? C'est la victoire de la liberté sur l'oppression [...], c'est surtout une victoire de l'Europe sur elle-même. » Dans le même sillage, maints représentants officiels dépeignent les deux conflits mondiaux comme des guerres « fratricides » en Europe. Certains vont même jusqu'à expliquer le caractère particulièrement violent de ces guerres en rappelant « qu'on ne se déchire jamais aussi bien qu'en famille³⁷ ». Cette interprétation comporte toutefois sa part d'ambiguïté. L'évocation d'une déchirure fraternelle ne risque-t-elle pas de heurter les êtres qui ont été — et qui souvent demeurent — blessés dans leur chair ou dans leur entourage ?

36. Colloque « Mémoire et identité », le 25 septembre 1999, à Genshagen (Allemagne), <http://www.doc.diplomatie.fr/BASIS/epic/www/doc/SF>.

37. Elie Barnavi, « Faire prendre conscience aux Européens de ce qui leur est commun », *Le Monde*, 19 octobre 1999. Le même argument est repris par le ministre français des Affaires étrangères, Dominique de Villepin, au lendemain des déclarations fracassantes de Silvio Berlusconi, le 2 juillet 2003, devant le Parlement européen. Alors que le président du Conseil italien provoque un tollé en traitant un député allemand de « kapo », le chef de la diplomatie française se veut rassurant en expliquant que « la vie de famille est parfois difficile » (*Le Monde*, 5 juillet 2003).

On peut à cet égard rappeler la polémique qu'a provoquée le président Valéry Giscard d'Estaing lorsque celui-ci a renoncé à commémorer le 8 mai 1945. Sans en dire un mot en France, le président français choisit d'en avertir en premier lieu les chefs d'État européens. Le 7 mai 1975, dans un courrier adressé aux membres du Conseil européen, il écrit qu'il est temps « de tourner ensemble nos pensées vers ce qui nous rapproche et ce qui peut nous unir ». Ce faisant, le président français estime pouvoir gommer par décret l'interprétation communément acceptée du passé national. Dans *Le Monde* du 10 mai 1975, Pierre Viansson-Ponté signe un article qu'il intitule « L'Histoire au Musée ». *L'Humanité* du même jour déplore « un outrage à la mémoire de ceux qui ont donné leur vie ». De nombreuses organisations politiques, syndicales et de la Résistance descendent en outre dans la rue pour manifester leur mécontentement.

Des réticences analogues caractérisent certaines commémorations de la Première Guerre mondiale. En 1998, au 80^e anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918, Jacques Chirac insiste sur la nécessité de célébrer « l'histoire commune des nations combattantes³⁸ », ce qui suscite de vives réactions. Certains se disent scandalisés par un tel hommage. De leur point de vue, la louange des nations combattantes sur le thème du « souvenir partagé » découle d'une vision biaisée de l'histoire. Ils jugent inconcevable d'amalgamer dans une même commémoration les combattants des deux camps, les uns ayant défendu leur patrie avec abnégation, les autres ayant été guidés par une volonté impérieuse de domination. Ils considèrent que, s'il est justifié que la mémoire permette de rappeler les atrocités de la guerre et qu'elle favorise la réconciliation, il est primordial qu'elle ne confonde pas tous les acteurs dans un « même brouillard aseptisé³⁹ ».

Ces deux exemples montrent que l'utilisation du passé à des fins politiques est inévitablement limitée par le poids de l'expérience vécue⁴⁰. Comme le rappelle tragiquement Jean Améry dans son témoignage, après avoir subi la torture et l'expérience concentrationnaire nazie : « Ce qui s'est passé s'est passé » et « le fait que cela se soit passé ne peut pas être pris à la légère » ; « rien n'est cicatrisé, et la plaie qui

38. *Le Figaro*, 5 février 1998.

39. Général Clarke de Dromantin, « Une vision déformée de l'Histoire », *Le Figaro*, 8 mai 1998. Les récents développements historiographiques qui concernent la Première Guerre mondiale méritent ici d'être soulignés. Les historiens Annette Becker et Stéphane Andouin-Rouzeau analysent notamment le « souci d'aseptisation » manifesté par maints partisans de la réconciliation. Voir A. Becker et S. Andouin-Rouzeau, « Violence et consentement : la « culture de guerre » du premier conflit mondial », dans *Pour une histoire culturelle*, sous la dir. de Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli, Paris, Seuil, 1997, p. 251-271, et A. Becker, « La Grande Guerre, entre mémoire et oubli », *Cahiers français*, n° 303, 2001, p. 48-55.

40. Voir M.-C. Lavabre, « Peut-on agir sur la mémoire ? », *Cahiers français*, n° 303, 2001, p. 8-13.

était peut-être sur le point de guérir se rouvre et suppurer⁴¹. » Ces paroles mettent en lumière une tension à laquelle ne peut échapper aucune réflexion sur la gestion politique du passé : l'impératif de se tourner vers l'avenir comporte toujours le risque d'éclipser ces vies endommagées à jamais.

Lecture homogène du passé

Le deuxième type de difficultés rencontrées par les responsables européens concerne la délicate intégration des différentes mémoires. Le but du discours européen n'est pas d'imposer une seule lecture de l'histoire, mais de penser les conditions d'une cohabitation d'expériences différentes. Or cette finalité pose d'emblée la question de la cohérence entre des mémoires divergentes, voire contradictoires. Songeons, à titre d'exemple, aux interprétations pour le moins discordantes de la figure napoléonienne. La manière dont Georges Pompidou se réfère à Napoléon, soulignant ses erreurs devant les Allemands et sa grandeur devant les Français, le montre à l'envi⁴². De la même façon, un événement tel que les accords de Munich donne lieu à des connotations différentes en Allemagne, en France ou encore en République tchèque (candidate à l'adhésion européenne). Les responsables politiques des trois États ont été marqués par des expériences qui leur sont propres. En Allemagne, la principale référence historique demeure 1939-1945, c'est-à-dire une guerre partie du sol allemand. La leçon qui en est tirée privilégie une attitude qui, *a priori*, se veut pacifiste. La référence historique qui frappa davantage les Français reste 1938. Comme le déclare Jacques Chirac, le souvenir de cette « démission honteuse de la démocratie » tend à associer une catastrophe à tout pacifisme bêlant⁴³. À Prague ou à Varsovie, la « trahison » de Munich symbolise aujourd'hui encore l'abandon d'un allié dans des conditions déshonorantes⁴⁴.

Les exemples d'interprétations diverses du passé et *a fortiori* d'événements conflictuels pourraient être multipliés à l'infini. Ils indiquent que le but des responsables officiels ne peut être d'élaborer un récit qui soit consensuel. Est-il par conséquent de superposer diverses expériences particulières dans un récit « mosaïque » ? Face à une telle diversité d'expériences, comment le discours officiel peut-il être

41. Jean Améry, *Par-delà le crime et le châtement. Essai pour surmonter le mal*, Paris, Actes sud, 1995, p. 17 et p. 20.

42. Voir V. Rosoux, *Les usages de la mémoire dans les relations internationales*, Bruxelles, Bruylant, 2001, p. 177-183.

43. J. Chirac à Prague, le 3 avril 1997, discours prononcé devant les parlementaires et les sénateurs tchèques, <http://www.doc.diplomatie.fr/BASIS/epic/www/doc/SF>.

44. Voir Vaclav Havel, « Les dilemmes d'Edvard Benes, homme politique européen », *Le Monde*, 10 juillet 2002, et B. Geremek, « Nous, vous et eux. Un message venu du froid », *Le Soir*, 10 avril-1^{er} mai 2003.

présenté comme un facteur d'intégration et de cohésion ? Le propre d'une mémoire qui se veut commune n'est-il pas de *rassembler* le passé dans une unité narrative qui soit porteuse de sens ? L'adoption d'une attitude relativiste — à chacun sa mémoire, à chacun sa vérité — risque de cloisonner des souvenirs incompatibles et peu susceptibles d'apaiser les douleurs passées⁴⁵. Cela étant, les représentants officiels ne peuvent effacer les aspérités nationales, sous peine de gommer l'histoire de l'Europe elle-même⁴⁶. Par ailleurs, l'existence de tensions et de conflits au sujet de l'interprétation du passé démontre d'une certaine manière la vitalité de la mémoire⁴⁷. Une mémoire qui n'est plus conflictuelle n'est-elle pas une mémoire qui ne donne plus de sens ?

Il convient ici de préciser que la prise en considération de plusieurs points de vue ne signifie pas que toutes les perspectives se valent. Reconnaître la pluralité des lectures du passé ne remet pas en cause l'existence d'une réalité en deçà de ses représentations. La lecture commune et non plus strictement nationale du passé ne se fonde pas sur un quelconque relativisme, mais sur l'idée qu'un passé commun sur le plan factuel se révèle divergent quant aux expériences traversées. Loin de toute intention d'uniformisation ou d'homogénéisation, il s'agit de s'incliner devant l'existence de désaccords raisonnables concernant les réalités du passé. Le travail de mémoire qui peut s'accomplir à l'échelle européenne reste donc toujours un travail *des* mémoires⁴⁸. Même dans l'exemple franco-allemand, pourtant considéré comme un cas d'école en la matière, l'élaboration d'une narration commune ne permet pas d'effacer les différentes perspectives entretenues des deux côtés du Rhin. Comme l'indique Lionel Jospin, des décalages et des malentendus de mémoire subsistent et subsisteront « tant que nous resterons des Allemands et des Français, tant que nos identités seront différentes⁴⁹ ».

45. Voir Jocelyn Létourneau, *Passer à l'avenir. Histoire, mémoire, identité dans le Québec d'aujourd'hui*, Montréal, Boréal, 2000, p. 86-89.

46. Voir R. Frank, « L'affrontement des identités », dans *Une idée fausse est un fait vrai. Les stéréotypes nationaux en Europe*, sous la dir. de Jean-Noël Jeanneney, Paris, Odile Jacob, 2000, p. 167-171.

47. Voir Annette Wiewiorka, « Le Vél d'Hiv' : histoire d'une commémoration », *Autrement*, n° 54, 1999, p. 161-165 ; Bogumil Jewsiewicki, « De la vérité de mémoire à la réconciliation. Comment travaille le souvenir ? », *Le Débat*, n° 122, 2002, p. 63-77 et Krzysztof Pomian, « Sur les rapports de la mémoire et de l'histoire », *Le Débat*, n° 122, 2002, p. 32-40.

48. Sur cette question, voir Jean-Marc Ferry, « Procéder démocratiquement », *La Revue nouvelle*, n°s 1-2, 2003, p. 10-17 et Olivier Abel, « Le conflit religieux fondateur de l'Europe », *La Revue nouvelle*, n°s 1-2, 2003, p. 42-55. Dans ces articles, J.-M. Ferry souligne les avantages d'un « consensus par confrontation », tandis que O. Abel insiste sur la nécessité de faire entrer les différents héritages qui sont à la source de l'Europe dans une « intrigue polycentrique ».

49. Genshagen, le 25 septembre 1999, <http://www.doc.diplomatie.fr/BASIS/epic/www/doc/SF>.

Lecture figée du passé

Un troisième type de limite relève du caractère inévitablement inachevé de la mémoire européenne. Ce constat résulte d'au moins deux facteurs. Le premier concerne l'aspect profondément dynamique de la construction européenne. L'UE ne constitue en rien une entité clairement délimitée. Sa nature et sa taille ne cessent d'évoluer depuis la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) en 1951. Pour les autorités européennes, l'Union n'est plus réductible à ses aspects techniques et institutionnels. Mais que recouvre ce qui est parfois désigné comme « l'âme de notre maison européenne⁵⁰ ? » L'UE constitue une nouveauté qui ne se définit manifestement ni comme État nation, ni comme Empire, ni comme « consociation⁵¹ ». Son devenir est largement à déterminer, comme le prouvent les tensions qui ont émaillé les travaux de la Convention sur l'avenir de l'Europe⁵².

La taille de l'Europe est aujourd'hui encore l'objet d'après négociations liées au processus d'élargissement. Dans un cadre si mouvant, les autorités européennes ne peuvent espérer créer une identité commune avec des mises en scène du passé prenant la forme de vérités établies de façon officielle et artificielle. La cohésion recherchée n'est pas figée, mais sans cesse remodelée par de nouveaux apports qui viennent la reconfigurer. Comment imaginer que l'adhésion des pays candidats à l'UE ne modifie en rien l'interprétation officielle du passé européen ? Tout élargissement territorial force à poser un regard nouveau sur un passé qu'il faut reconsidérer à un double égard. Il s'agit, d'une part, d'élargir le regard rétrospectif à de *nouveaux* faits historiques. L'adhésion d'un État comme la Turquie, par exemple, suppose vraisemblablement une prise en compte de l'héritage ottoman. Le terme « élargissement » oblige, d'autre part, à prendre du recul, à faire une relecture des *mêmes* faits. Dans le cas de l'adhésion de la Turquie, les Européens ne pourront sans doute pas échapper à l'anamnèse critique de leur propre rôle dans le démembrement de l'Empire ottoman⁵³. Il est d'ailleurs frappant que l'un des arguments avancés par les opposants à l'entrée de la Turquie dans l'espace européen repose sur « la défense de l'Europe chrétienne⁵⁴ ».

50. G. Verhofstadt le 18 décembre, 2001, http://premier.fgov.be/topics/speeches/e_speech96.html.

51. Voir J.-M. Ferry, *La question de l'État européen*, Paris, Gallimard, 2000.

52. La Convention a été convoquée lors du sommet européen de Laeken (Belgique), les 14 et 15 décembre 2001. Les conclusions issues de ses travaux ont été remises au sommet européen de Thessalonique (Grèce), les 20 et 21 juin dernier.

53. Voir O. Abel, « Le conflit des mémoires. Débris ottomans et Turquie contemporaine », *Esprit*, n° 271, 2001, p. 124-139.

54. « En France, la candidature de la Turquie à l'UE est critiquée à gauche comme à droite », *Le Monde*, 16 décembre 1999.

L'élargissement ne constitue pas la seule réalité qui justifie une réflexion permanente concernant le passé. Les accords de partenariat que les autorités européennes entendent renforcer les obligent à représenter *autrement* l'histoire, c'est-à-dire à la raconter aussi du point de vue de l'*autre*. L'approfondissement du dialogue euro-méditerranéen ne requiert-il pas, à terme, la relecture d'épisodes tels que la colonisation ou les croisades ? De la même façon, la politique de coopération avec l'Afrique ne suppose-t-elle pas, à plus ou moins longue échéance, l'assomption critique de l'esclavage ? La conférence de l'ONU contre le racisme, qui s'est tenue du 31 août au 8 septembre 2001 à Durban, est particulièrement emblématique à cet égard. L'objectif affiché par la délégation européenne se voulait optimiste, puisqu'il s'agissait de « clore les chapitres les plus sombres de notre histoire commune, afin de pouvoir bâtir une relation nouvelle basée sur le respect mutuel, la solidarité et le partenariat ⁵⁵ ». Cet enthousiasme n'a pourtant pas permis de surmonter le blocage entre le groupe africain et les pays européens, ces derniers étant unis dans leur refus catégorique d'ouvrir la voie à des réclamations financières.

Le second facteur qui mérite d'être pris en compte est, quant à lui, non spécifique au cas européen. Il est lié à l'actuelle remise en question de la légitimité du pouvoir. La citoyenneté, qu'elle soit nationale ou européenne, ne peut désormais plus reposer sur une fresque historique réduite à quelques événements édifiants. En témoignent la désuétude et la remise en question des récits nationaux jadis dominants dans chaque État membre ⁵⁶. La progressive désacralisation de l'État et la montée en puissance de l'individu comme acteur politique à part entière forcent les représentants officiels à adopter une attitude critique à l'égard des interprétations du passé. Comme le souligne Jacques Chirac, la capacité de juger lucidement son passé est présentée comme « un signe de maturité des États modernes », et cet examen de conscience s'est « imposé à tous les pays européens ⁵⁷ ».

Jadis présenté comme transcendant et tout-puissant, l'État est davantage perçu comme un instrument qui s'apparente à un système de régulation et de redistribution. On comprend donc que les responsables politiques soient de plus en plus souvent amenés à justifier leurs décisions et à rendre des comptes. La multiplication des gestes de « repentance », *mea culpa* et autres aveux des erreurs du passé national le montre ⁵⁸. Les leaders européens n'échappent pas à cette évolution. En 1998,

55. L. Michel au Parlement européen, le 2 octobre 2001.

56. J.-P. Rioux parle à ce sujet de « mémoire-Nation en souffrance » (J.-P. Rioux, « Devoir de mémoire, devoir d'intelligence », *XX^e siècle. Revue d'histoire*, n° 73, 2002, p. 157-167).

57. Belgrade, le 7 décembre 2001.

58. Voir Philippe Moreau Defarges, *Repentance et réconciliation*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1999.

lors de la célébration du 350^e anniversaire de la Paix de Westphalie, le ministre français chargé des Affaires européennes, Pierre Moscovici, le confirme : « À l'époque de Westphalie, les monarques de droit divin pouvaient encore se fonder sur la distance entretenue avec le peuple et sur le mystère du pouvoir. Les systèmes démocratiques ne le peuvent plus. L'Europe appartient désormais à ses citoyens et c'est à eux que nous devons rendre des comptes⁵⁹. » Une telle conception du pouvoir signifie qu'aucun groupe porteur de mémoire ne peut être exclu de prime abord. Elle suppose une relecture de l'histoire qui puisse présenter une image de l'Europe « par le bas » (tenant compte de la diversité des expériences des acteurs en présence) plutôt que « par le haut » (insistant sur le déroulement lisse et linéaire d'une communauté de destin). Cette évolution ne paraît concevable que si l'on ne perçoit plus la vision officielle comme une vérité une et définitive, mais comme une tension dynamique entre différentes représentations en perpétuel changement.

À l'issue de cette réflexion, on peut être frappé par le développement — parallèlement à celui des identités nationales — d'une conscience historique plurielle en Europe. Loin de se contredire, ces deux types d'identité semblent au contraire susceptibles de se renforcer l'un l'autre. L'analyse des dernières enquêtes quantitatives disponibles montre qu'une identification à la nation constitue, sinon un préalable, du moins une disposition favorable au développement d'une identité européenne⁶⁰. Cela étant, nul ne peut nier le passage d'identités stables et puissantes vers une forme d'identité fragile et mouvante. Comme il est commun de regretter tout ce qui disparaît, nombreux sont ceux qui déplorent l'affaiblissement d'une identité prétendument puissante et stable. Ce constat ne comporte pourtant rien de tragique⁶¹. Ne peut-on y voir le recul des mythes et la disparition d'images sacralisées ? L'*homo democraticus* n'a-t-il pas besoin d'autre chose que de commémorations figées ? Ne peut-on se réjouir que des identités jadis basées sur des « certitudes » exclusives soient peu à peu questionnées au profit d'une identité favorisant la cohabitation de diverses représentations ?

L'élaboration d'une mémoire officielle qui ne soit pas hégémonique, mais vivante et génératrice d'un lien social, peut être considérée comme un gageure. Le pari est audacieux : il prend la forme d'un exercice d'équilibriste mêlant pragmatisme et empathie. Les limites de cet exercice montrent que si peu d'acteurs politiques se passent du support qu'ils peuvent puiser dans le passé, ce dernier n'a cependant pas la docilité d'un pur instrument. Ce qui rappelle surtout que la

59. Paris, le 15 septembre 1998.

60. Voir Sophie Duchesne et André-Paul Frogner, « Sur les dynamiques sociologiques et politiques de l'identification à l'Europe », *Revue française de science politique*, vol. 52, n° 4, 2002, p. 355-373.

61. Voir Tzvetan Todorov, *Mémoire du mal. Tentation du bien. Enquête sur le siècle*, Paris, Laffont, 2000, p. 141-146.

mémoire n'est pas un donné, mais qu'elle constitue un processus. Ce constat — répété au risque de lasser — est une mise en garde contre le risque inhérent à toute représentation officielle du passé : se muer en une description figée, politiquement correcte et dénuée de toute épaisseur sociale. Comme l'écrivait Simon Leys dans *La forêt en feu*, « les fragments de vérité que nous pourchassons sont comme des papillons : en les fixant, nous les tuons⁶² ».

62. Cité par Olivier Masseret, «La reconnaissance par le Parlement français du génocide arménien de 1915», *XX^e siècle. Revue d'Histoire*, n° 73, 2002, p. 155.